

Pauvres lièvres

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **38 (1900)**

Heft 35

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-198318>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de fumier roulé sur le pré du voisin.... Que sais-je ? Et dès lors, c'avait été une haine à mort.

Un jour, ils se trouvèrent côte à côte dans une chaîne d'incendie. Pour ne pas paraître céder la place, ils restèrent. Pendant longtemps, ils évitèrent de se regarder, leurs mains même évitèrent de se rencontrer. Puis quand tout fut fini, que de leurs poitrines s'échappa un double soupir de soulagement, ce fut irrésistible :

— Jean-Louis, dit Marc, c'est fini, nos nièces.

— D'accord, fit l'autre, en tendant la main.

Oui, je l'aime, l'incendie, parce qu'il fait éclore, sous la rude écorce de nos paysans, une foule de sentiments généreux. Les sinistres ont perdu leur maison, presque tout leur butin, mais ils trouveront autour d'eux de la sympathie, de l'affection, et l'un compense l'autre.

PIERRE D'ANTAN.

Pauvres lièvres.

Ensuite d'arrêté du Conseil d'Etat, la guerre est déclarée au gibier à partir d'aujourd'hui. A cette occasion, nous donnons à nos lecteurs quelques détails sur la vie et les mœurs de ce pauvre lièvre qu'on va chasser avec acharnement.

En voyant ce gentil petit animal tour à tour poursuivi par les embûches et le plomb meurtrier, on se demande comment l'espèce entière n'est pas depuis longtemps éteinte. Heureusement que la Providence le protège, en lui donnant en partage la fécondité, puis la vitesse pour fuir et dépister ses persécuteurs.

Ce quadrupède ne vit pour ainsi dire que la nuit ; c'est alors qu'il se promène, qu'il mange et conte fleurette à sa compagne. La lune trahit ses évolutions et ses ébats ; il recherche ses pareils et joue avec eux ; tous sautent, courent les uns après les autres, ou se racontent toutes les frayeurs, tous les déboires, tous les pièges qui leur ont été tendus dans la journée et auxquels ils ont échappé. Ils en font souvent de bons rires et se consolent de leurs misères.

Ces innocentes distractions, ces jeux se prolongent assez tard, à moins que quelques bruits ne viennent les troubler. Alors ils filent chacun de son côté, interrompant brusquement la partie commencée.

C'est dans ces pérégrinations nocturnes que l'animal apprend à connaître le pays, les ressources que lui fournissent les différents points de la contrée qu'il habite. Il a combiné tout un plan de campagne qu'il modifie suivant les besoins. Il le suit si bien que celui qu'on n'a pu prendre un jour et qu'on chasse de nouveau le lendemain conduit chiens et chasseurs par les mêmes voies.

Le lièvre ne s'acclimate guère en un pays qui ne lui convient pas. D'illustres chasseurs de St-Petersbourg avaient fait venir à grands frais, de Moscou, 400 lièvres. Dès que ces bêtes furent amenées à destination, leurs propriétaires convoquèrent pour les occire, le ban et l'arrière-ban des chasseurs indigènes. Trois cents rabatteurs et quatre-vingts tireurs se réunirent sur le champ de bataille. Les traqueurs se lancent vivement, mais les fusils restent muets ; la seconde, la troisième battue n'ont pas plus de succès. Stupéfaction générale !.... A peine descendus du véhicule qui les avait amenés, les lièvres de Moscou s'étaient remis en route pour leur contrée natale.

Le lièvre, nous dit Toussenet, sait sur le bout des ongles la géologie du canton qu'il habite, ainsi que le terrain qui conserve le moins la piste. Il est certain aussi que les lièvres se communiquent entre eux les notions qu'ils ont acquises ; car on a vu dans le même

mois, dix lièvres de la même contrée recourir au même stratagème. Ce stratagème était local et exigeait une connaissance approfondie des lieux.

Mais de toutes les roueries du lièvre, ajoutée la même écrivain, la plus spirituelle est celle du panier de chasse.

En Gascogne, vivait un vieux lièvre dont les ruses, pour dépister meutes et veneurs, auraient pu fournir la matière d'un volume. Un jour qu'il arpentaient les guérets, poursuivi par une quinzaine de chiens, il rencontre un baudet qui chemine lentement vers la ville, chargé d'une cargaison de gibier, lièvres, lapins, canards. Soudain, l'idée lui vint de prendre place parmi ces cadavres, certain que nul ne viendrait le chercher en pareille compagnie.

Il saute dans un des paniers, s'y blottit et attend les événements. La meute, arrivée sur les lieux, s'empare après la bourrique. Le propriétaire accourt pour défendre son bien. Surviennent les piqueurs qui lui aident à donner une correction aux harpillons indignes qui prennent change sur la mort. Un coup de sifflet commande le retour et, le péril passé, notre espiègle saute légèrement à terre aux yeux du marchand stupéfié, qui s' imagine déjà que la résurrection s'est mise parmi ses morts.

Le lièvre est pour nous un exemple de sobriété : le lièvre ne boit pas. Il n'est guère de Vaudois dont on puisse en dire autant.

De l'hygiène en chemin de fer.

On s'occupe fort de l'hygiène publique depuis quelques années, et l'on a mille fois raison. Il suffit de négliger les plus élémentaires soins de propreté et de prudence pour déchaîner une épidémie de petite vérole ou de typhus sur toute une contrée. Aussi toutes les villes soucieuses du bien-être général ont-elles introduit une infinité de mesures auxquelles nul ne songeait il y a un demi-siècle. Non seulement, on analyse les eaux alimentaires, on inspecte les boucheries, les cafés et brasseries ; mais on a encore des règlements fixant le nombre de cube d'air des chambres à coucher nécessaire à chaque dormeur, interdisant le battage des tapis sur la rue, par les fenêtres, déterminant le moment où les maisons neuves deviennent habitables, etc. ; on facilite les ablutions de la jeunesse par des salles de bain installées dans les écoles ; des camions hermétiquement fermés transportent dans des laboratoires spéciaux les vêtements, les objets de literie dont la désinfection est reconnue nécessaire.

Mais les efforts des hygiénistes ne s'arrêtent pas là. Au Congrès international d'hygiène et de démographie qui vient de se tenir à Paris, un délégué a insisté longuement sur les dangers d'infection provenant des crachats. — Comme on ne peut savoir si les personnes qui expectorent sur la voie publique sont atteintes ou non de tuberculose pulmonaire, il y aurait lieu, a-t-il dit, de décréter l'interdiction absolue de cracher à la rue.

La défense peut être bonne, mais il est probable qu'on n'arrivera jamais à la faire observer.

Un autre congressiste, le docteur Baudot, a présenté, sur l'hygiène en chemin de fer, un rapport dont voici textuellement les conclusions essentielles :

« Interdiction aux voyageurs atteints d'une maladie contagieuse de monter dans les voitures ordinaires de transport. » (Il y aurait des coupés pour fiévreux, pour tuberculeux, pour varioleux, comme il y a des compartiments pour non fumeurs).

« Obligation pour ces voyageurs de déclarer leur maladie au chef de la gare où ils veulent

prendre le train. » (Montrer sa langue au guichet en prenant son billet).

« Substitution du balayage humide au balayage sec. » (A imiter dans les appartements).

« Interdiction de cracher sur le plancher des wagons, des salles d'attente, des vestibules. » (Excellente affaire pour les marchands de crachoirs).

« Mise à la disposition des voyageurs et du personnel d'une eau potable dans les gares. »

« Interdiction aux employés de se rendre chez les débitants de vin, pendant la durée de leur service. »

Des conclusions semblables ont été développées par le docteur Chavigny en ce qui concerne l'hygiène sur les navires.

Chose curieuse, le congrès ne s'est occupé en aucune manière des mesures sanitaires au théâtre, non plus qu'à l'église. La santé des foules qui se pressent dans ces lieux n'aurait-elle pas droit aux mêmes soins que celle des voyageurs ? Ne serait-il pas bien simple d'exiger de toute personne qui va au sermon ou qui se propose d'entendre les *Cloches de Corneville* ou *Cyrano de Bergerac*, ne serait-il pas bien simple d'exiger qu'elle se fasse préalablement têter le pouls et ausculter ?

Vrai, il y a là une grave lacune, que nous signalons au prochain congrès des hygiénistes, et nous ne doutons qu'ils ne partagent tous notre avis, de même qu'ils ont été unanimes à reconnaître la justesse des constatations ci-après du docteur Baudot sur l'hygiène défectueuse des chemins de fer :

« En dépit de leur confortable, souvent même à cause de celui-ci, les wagons de nos trains les plus luxueux, et cela sur toutes les voies ferrées existantes, constituent d'admirables étuves de culture pour microbes, si bien que l'on peut toujours redouter, en montant dans un compartiment, d'y récolter le germe funeste d'une maladie contagieuse oublié dans un coin du capitonnage par un malade précédemment véhiculé. »

Voyageurs de 1^{re} classe, que de risques vous courez !

Les wagons de III^{me} classe sont souvent malpropres et on y sent perpétuellement le tabac ; mais ils peuvent au moins se nettoyer très facilement à grande eau ; et puis l'odeur de la pipe et du cigare ne doit pas précisément être propice aux microbes. D'où l'on peut conclure que pour voyager sans courir le risque d'attraper une vilaine maladie, il faut imiter Favéy et Grognuz, qui évitaient les compartiments de non fumeurs et qui voyageaient toujours dans des « premières en bois. » X. X.

Rien de nouveau sous le soleil.

Les ascenseurs ne sont plus l'apanage des grands hôtels ; on en dote maintenant les maisons privées, ainsi qu'on peut le voir entre autres à Lausanne. Dans les grands centres, en Amérique notamment, où les bâtisses de quatorze étages et plus sont communes, c'est devenu d'un usage courant. On ne connaît en revanche pas encore les ascenseurs en Perse ; aussi ont-ils absolument séduit le shah, durant sa visite à l'Exposition universelle. Les journaux parisiens nous annoncent qu'il a chargé son grand-vizir d'en établir au palais de Téhéran. Il a été amené à prendre cette décision en apprenant qu'à Versailles, sous le roi-soleil, des ascenseurs existaient déjà.

Une curieuse note de Saint-Simon, qu'on trouve dans le *Journal* de Dangeau, ne laisse aucun doute à cet égard.

« Ce bonhomme Villayer, dit Saint-Simon, — M. de Villayer était un des quarante, — ce bonhomme Villayer était plein d'inventions singulières et avait beaucoup d'esprit. C'est peut-être à lui qu'on doit celle des pendules et des montres à répétition, pour en avoir excipé